



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

**Sur la Commune de BOURG D'OISANS 38520
Lieudit La Paute, 40 rue du Martinet**

**UNE MAISON D'HABITATION
DE 74,42 M² AVEC GARAGES ET JARDINS**

(cadastrée section AK 49, AK 280, AK 370, AK 371, AI 119 et AL 12)

MISE A PRIX : 167 200 €

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 14 JUIN 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le mardi 7 juin 2022 de 11heures à 12heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de BOURG D'OISANS 38520 – Lieudit La Paute – 40 rue du Martinet, une maison d'habitation sur des parcelles cadastrées sections AK 49, AK 280, AK 370, AK 371 (anciennement cadastrée section AK 279), AI 119 et AL 12.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 19 juillet 2021.

La vente s'est déroulée le 8 février 2022 moyennant le prix de 152 000 € au profit de Maître Sandrine PONCET avocat.

Une surenchère a été formée par la SELARL CDMF AVOCATS, le 17 février 2022, portant la nouvelle mise à prix à la somme de 167 200 €.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 16 720 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.